

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

PROCES VERBAL

Conseil communautaire du 20 juin 2016

Président: M. Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI

Présents : MMES : BERRIER, TIMON, MICHOT, JUGET, LESSINGER, TASSEL, JACQUIER, DA FONSECA, CASTELLAIN, LEROY, BIGAULT, CHAZOUILLERES, DREZE, DE SAINT LOUP, QUIMBRE, GAUTHIER, ET MM : VILLETTE, GÉRIN, MIGUET, LOPEZ, CORBIN, BERNARD, BLANCHOT, SENOBLE, DEMELUN, CHON, VARY, LECHNER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, VALLÉE, CHÉRON, BRUN Hermann, CHKIF, TYCHENSKY, BENARD, GOSSEREZ,

Pouvoirs : Mme ZAIDI a donné pouvoir à M. JEGO, Mme ETIENNE a donné pouvoir à M. CHKIF, M. Henri BRUN a donné pouvoir à M. Hermann BRUN, M. GAULTIER a donné pouvoir à Lionel VALLÉE, M. RUIZ a donné pouvoir à M. GOSSEREZ,

Absents excusés : MM. AGUILAR, LIORET, AFONSO, REGUIG, MARTINEZ,

M. Joël BLANCHOT a été élu Secrétaire de séance,

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

- ◆ les procès verbaux n° 85 et 86 relatifs aux séances du Conseil Communautaire du 11 avril 2016.

Emet à l'unanimité un avis favorable :

- ◆ au projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Prend acte à l'unanimité :

- ◆ de la proposition de la répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'entente locale, à compter de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des 2 Fleuves.

Valide à l'unanimité :

- ◆ la modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Adopte à l'unanimité des votants (2 abstentions) :

- ◆ les modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association des Maires de France,

Décide à l'unanimité :

- ◆ du principe de déléguer sous la forme de concession (délégation de service public) par affermage, le service public de l'eau potable du secteur du SMEV et de la commune de Voulx.

Retient à l'unanimité :

- ◆ l'entreprise SAUR au titre de délégataire du service public de l'assainissement non collectif pour un chiffre d'affaire prévisionnel global de 74 963,00 € HT pour une durée de 10 ½ ans et prenant en compte la tarification de base suivante :
Pour les installations existantes : Contrôle de bon fonctionnement maison individuelle : 95,00 € HT, Contrôle de bon fonctionnement collectif : 140,00 € HT,
Pour les nouvelles installations : Contrôle de conception : 85,00 euros HT, Contrôle de bonne exécution : 120,00 euros HT.

Décide à l'unanimité :

- ◆ de retenir l'entreprise SAUR au titre de délégataire du service public de l'assainissement collectif pour un chiffre d'affaire prévisionnel global de 19 387 547 € pour une durée de 10 ½ ans et prenant en compte la tarification de base suivante :
Tarification à l'usager : Partie fixe annuelle : 10 € HT/an, partie proportionnelle : 0,9125 € HT/m³, Forfait pluvial annuel de 99 649 € HT.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la requalification de la rue Port des Fossés.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la demande de subvention à l'ADEME.

Approuve à la majorité absolue (3 contre) :

- ◆ les modifications budgétaires du Budget Général 2016.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ les modifications budgétaires du Budget Assainissement 2016.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la grille tarifaire, présentée concernant les produits et services vendus par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à solliciter les subventions auprès de tous les partenaires financiers concernant le maillage du réseau d'eau potable.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ les modifications apportées au règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ les modifications apportées au règlement intérieur de collecte du SIRMOTOM.

Désigne à l'unanimité :

- ◆ M. Manuel AFONSO (élu de Montereau Fault Yonne) et Mme Christina QUERMELIN (élu(e) de La Grande Paroisse), représentants communautaires titulaires au SIRMOTOM.
- ◆ M. Pierre GADOT (élu de Laval en Brie) et Mme Catherine CAZES (élu(e) de La Grande Paroisse), représentants communautaires suppléants au SIRMOTOM.

Elit à l'unanimité :

- ◆ M. Denis MIGUET, Vice-Président délégué au Tourisme, représentant de la CC2F au sein des organismes suivants : ATOUT France, Coderando 77, Seine et Marne Tourisme, Office de Tourisme de France.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Ru de la Vallée Javot.

Approuve à la majorité absolue (3 contre) :

- ◆ le programme C.L.A.I.R 2016 et les tableaux financiers correspondants, ainsi que le lancement des opérations y étant inscrites.

Approuvé à la majorité absolue (3 contre) :

◆ le lancement des études pré-opérationnelles liées au Parc Napoléon et leur inscription au budget prévisionnel 2016, ainsi que les demandes de subventions auprès de la Région Île de France, du Conseil Départemental de Seine et Marne, de la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur.

Créé à l'unanimité :

◆ un poste d'Agent de maîtrise principal à temps plein à compter du 1er septembre 2016.



Président,
Jean-Marie Albouy-Guidicelli
Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI